

# INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

## VOTRE SÉJOUR À SAINT-VINCENT

### **PASSEPORT, VISAS ET DOUANES**

Les ressortissants français souhaitant séjourner moins de 6 mois à Saint-Vincent-et-les-Grenadines ne sont pas soumis à une obligation de visa. Sur présentation d'un passeport valide au moins six mois après la date de retour prévue et d'un billet retour, les voyageurs se voient délivrer un « visitors permit » valable 30 jours et renouvelable jusqu'à 6 mois. Au-delà de cette période, un permis de séjour doit être sollicité.

### **SANTÉ**

Aucune vaccination n'est obligatoire mais certaines vaccinations sont recommandées.

La vaccination contre la fièvre jaune est exigée à l'entrée du pays pour les voyageurs en provenance de pays où elle est endémique.

Il est recommandé d'être à jour des vaccinations diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) et rougeole-oreillons-rubéole (ROR) ; la vaccination antituberculeuse est également souhaitable.

En fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.

## **LANGUE**

L'anglais est la langue officielle

## **DÉCALAGE HORAIRE**

5 heures de moins, quand il est 18h00 à Paris, il est 13h00 à Saint-Vincent

## **MONNAIE**

Le Dollar des Caraïbes Orientales (XCD)

1 € = 2,90 \$ (XCD)

1 \$ (XCD) = 0,34 €

## **TÉLÉPHONE**

De la France vers la Saint-Vincent : 00 + 784 + le numéro de votre correspondant

De Saint-Vincent vers la France : 011 + 33 + numéro du correspondant (sans le 0 initial).

## **ÉLECTRICITÉ**

Vous aurez besoin d'un adaptateur

Prise: Type G - Voltage: 230 V - Fréquence: 50 Hz

## SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Les conditions sécuritaires à Saint-Vincent sont globalement bonnes. Toutefois, on observe une recrudescence de la petite délinquance dans le pays (vols y compris avec violence, cambriolages etc.)

Nous vous recommandons :

de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »

de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance

d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a

d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour toutes urgences :

Pour la police locale : +1 784 457 12 11

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :

Ambassade de France à Sainte-Lucie (compétente pour Saint-Vincent-et-les-Grenadines)

Nelson Mandela Drive - Vigie GPO Private Box 937 - Castries

Numéro de téléphone de l'agent de permanence (en cas d'urgence) :

+1 758 484 31 67